

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 21 FEVRIER 2006 18 H 30**

Suite à la démission de M. AURORA, tête de liste socialo-communiste, M. LE MAIRE installe M. TRAORE, nouveau Conseiller Municipal. Il lui souhaite la bienvenue au sein de l'Assemblée et espère qu'il y découvrira un esprit d'ouverture, de dialogue et d'écoute.

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME PERRET-BOZZONI, M. MANSENCAL, MME MANDARD, M. VALMIER, M. GRDEN, MME LECLAIRE, M. ASSERAY, MME THIBAUDEAU, M. QUANCARD, MME LIDUENA, MME CAZABONNE-DINIER, MME CONTE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME STOIBER, M. BOUCHET, MME DANTIN, M. TEISSEIRE, M. VALLEIX, M. BLADOU, M. FARGEON, MME MACERON, MME MADELMONT, MME BORDES, M. GARANDEAU, M. ANDRE, M. TRAORE, MME BEGARDES, M. NEUVILLE, M. GALEA

Excusés avec procuration : M. MANSENCAL (à M. JUNCA) pour les dossiers N°1 3, 14, 15, 16, 17, M. DUMORA (à MME CAZABONNE-DINIER), M. SAGASPE (à M. TEISSEIRE), M. VALLEIX (à M. FARGEON) pour le dossier N°3, M. MONBEIG-ANDRIEU (à MME BEGARDES)

Secrétaire : M. FARGEON

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Janvier 2006
- 2) Rapport sur les actes pris en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
- 3) Affectation anticipée des résultats 2005 – Budget annexe Hippodrome
- 4) Budget annexe Hippodrome – Budget Primitif 2006
- 5) Affectation anticipée des résultats 2005 – Budget annexe Cimetière
- 6) Budget annexe du Cimetière – Budget Primitif 2006
- 7) Affectation anticipée des résultats 2005 – Budget Ville
- 8) Budget primitif 2006 de la Ville
- 9) Avenant N° 2 au marché Stade des Ecus – Lot N° 1 : fondations, gros œuvre, maçonnerie, charpente, couverture
- 10) Modification au tableau des emplois communaux
- 11) Désignation de salles faisant office de « salle du Conseil Municipal » pendant la durée des travaux de l'Hôtel de Ville
- 12) Contrat de ville – Création d'un espace social de quartier – Approbation du programme finalisé - Montant de l'opération arrêtée au 10/01/06 – Autorisation à signer l'acte de vente en l'état futur d'achèvement
- 13) Convention Cadre de partenariat entre la Ville et la mission locale de Technowest de Mérignac – Avenant N°2
- 14) Convention avec « La Poste » relative à l'organisation d'une agence postale communale
- 15) Convention avec la C.U.B. – Réseau éclairage public – Aménagement du centre ville
- 16) Demande de subvention au SDEEG – Enfouissement des réseaux électriques Avenue Victor Hugo
- 17) Demande de subvention au SDEEG – Enfouissement des réseaux électriques Centre Ville
- 18) Questions orales diverses

**DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24
JANVIER 2006**

Le P.V. est approuvé à l'UNANIMITE.

**DOSSIER N°2 : ACTES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Patrimoine

- Vente d'un Renault Express pour un montant de 500 € à Monsieur CAVERO, 43 Avenue Georges Clémenceau 33110 Le Bouscat
- Vente d'une Renault 4 L pour un montant de 170 € à Monsieur AUPY, 13 rue Buscaillet 33110 Le Bouscat

M. LE MAIRE indique que ces sommes correspondent à des estimations faites par les services financiers suite à des propositions de rachats de concessionnaires qui se trouvaient être bien inférieures à ces valeurs.

DOSSIER N° 3 : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DE L'HIPPODROME AU TITRE DE L'EXERCICE 2005

RAPPORTEUR : M. GRDEN

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	
	Déficit :	
	(A2)	

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	€
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) /	Excédent :	2 205,87 €
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	2 205,87 €
	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)		
Excédent (+) réel de financement (R001)		

→ Affectation du résultat

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté (recette budgétaire au compte R 001)	2 205,87 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	
Résultat déficitaire (A2) en report , en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat en Euros

(et en francs à titre d'information).

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1 :	R001 : solde d'exécution N-1 2 205,87 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 4 : BUDGET ANNEXE HIPPODROME - BUDGET PRIMITIF 2006

(NOTE EXPLICATIVE)

L'opération réhabilitation de l'Hippodrome est aujourd'hui terminée. Conformément à l'affectation provisoire du résultat qui vient d'être soumis au vote de notre assemblée, le compte administratif 2005 dégagera comme en 2004 un excédent de 2 205,87 €, il sera soumis au vote lors d'un prochain Conseil Municipal.

Ce Budget 2006 est un budget sans aucune inscription budgétaire nouvelle. Il se résume à deux écritures seulement :

- **En Recettes** au compte R001 l'affectation du résultat de 2005 pour 2 205,87 €.
- **En dépenses** au compte 2313 (immobilisations en cours) une somme de 2 100,00 €
au compte 020 (dépenses imprévues) une somme de 105,87 €.

En application de la loi N°92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientation budgétaire relatif au B.P. 2006 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2006.

Après avoir entendu l'exposé sur le B.P. 2006 et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'UNANIMITE

1) L'AFFECTATION ANTICIPE DES RESULTATS 2005 AU B.P. 2006 :

rappel des résultats :

- investissement/ excédent :	2 205,87 €
- exploitation :	Néant

affectation au B.P. 2005 :

- section d'investissement :

<u>Recettes</u>	001 excédent reporté	2 205,87 €
-----------------	----------------------------	------------

- section d'exploitation:

	002 excédent reporté	Néant
--	----------------------------	-------

2) LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE de la ville du BOUSCAT pour l'HIPPODROME pour l'exercice 2005, voté chapitre par chapitre,

est ainsi approuvé à l'UNANIMITE.

Il s'équilibre, en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

Investissement :	2 205,87 €
Fonctionnement :	Néant

TOTAL : 2 205,87 €

DOSSIER N° 5 : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DU BUDGET - ANNEXE DU CIMETIERE AU TITRE DE L'EXERCICE 2005

RAPPORTEUR : M. GRDEN

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

→ Résultat de la section d'exploitation à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	475,30 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	26 327,75 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	25 852,45 €

.../...

(A1)		
	(A2)	Déficit :

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) /	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	
	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)		
Excédent (+) réel de financement (R001)		

→ **Affectation du résultat**

Résultat excédentaire

En couverture du besoins réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté (recette budgétaire au compte R 001)	
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	25 852,45 €
Résultat déficitaire (A2) en report , en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section d'exploitation D 002)	

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat en €URO**

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 25 852,45 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : Autres réserves

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°6 : BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE - BUDGET PRIMITIF 2006

(NOTE EXPLICATIVE)

L'affectation du résultat fait ressortir :

- en exploitation un excédent de 25 852,45 €

Ce chiffre est repris en page 3 du Budget annexe 2006.

Pour la section d'exploitation

Le détail des charges à caractère général et de personnel figure en page 8, et les recettes en page 9.

Les prestations de service de 3 000 € concernent principalement pour 1 500 € la vente de service auprès des particuliers, nettoyages de caveau etc... et 1 500 € la vente de matériaux pour l'entretien des caveaux, filtres etc....

Pour la section d'investissement

.../...

Pas d'opération en section d'investissement

Notre budget annexe du cimetière s'équilibre de la façon suivante.

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	39 352,45	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	39 352,45
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	0.00

En application de la loi N°92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientation budgétaire relatif au B.P. 2006 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2006.

MME BEGARDES demande s'il est désormais possible de réserver des logettes au columbarium. En effet, des administrés se sont renseignés en Mairie et il leur a été répondu que des travaux étaient en cours.

M. LE MAIRE est surpris de cette question puisque le columbarium est effectivement ouvert et que les tarifs (calés sur ceux de la C.U.B.) sont votés régulièrement en Conseil Municipal. Mais il indique qu'à ce jour les services municipaux n'ont enregistré aucune demande.

Après avoir entendu l'exposé sur le B.P. 2006 et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'UNANIMITE

3) L'AFFECTATION ANTICIPE DES RESULTATS 2004 AU B.P. 2005 :

rappel des résultats :

- investissement :	Néant
- exploitation/excédent :	25 852 ,45 €

affectation au B.P. 2005 :

- section d'investissement :

Dépenses - 001 déficit reporté : Néant

Recettes - pour le besoin de financement 2004 : Néant

Total recettes :1068 excédents de fonctionnement capitalisés : Néant

- section d'exploitation:

002 excédent reporté : 25 852,45 €

4) LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE de la ville du BOUSCAT pour le cimetière pour l'exercice 2006, voté chapitre par chapitre,

est ainsi approuvé à l'UNANIMITE.

Il s'équilibre, en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

Investissement : 0,00 €

Exploitation : 39 352,45€

TOTAL : 39 352,45 €

DOSSIER N°7 : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA VILLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2005

RAPPORTEUR : M. GRDEN

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	3 300 000,00 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	5 130 194,47 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	8 430 194,47 €
	(A2) Déficit :	

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	1 937 976,02 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) /	Excédent :	
	Déficit :	1 812 448,94 €
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	
	Déficit :	3 750 424,96 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		2 515 423,97 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		2 500 000,00 €
Solde des restes à réaliser :		- 15 423,97 €
(B) Besoin (-) réel de financement		3 765 848,93 €
Excédent (+) réel de financement		

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)	3 765 848,93 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R 1068)	3 765 848,93 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	4 664 345,54 €
TOTAL (A1)	8 430 194,47 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat en €uros

(et en francs à titre d'information).

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 4 664 345,54 €	D001 : solde d'exécution N-1 : 3 750 424,96 €	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 3 765 848,93 €

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

29 voix POUR

6 voix CONTRE (MME BORDES, M. GARANDEAU, M. ANDRE, M. TRAORE, M. MONBEIG-ANDRIEU, MME BEGARDS)

DOSSIER N°8 : BUDGET PRIMITIF 2006 VILLE

M. LE MAIRE

M. LE MAIRE rappelle que le vote du budget, chaque début d'année, est l'acte majeur de la gestion de la commune car toute l'action municipale en dépend. Ce document est bien sûr le reflet des projets

.../...

municipaux, investissements et équipements, mais aussi la traduction de la méthode de gestion au quotidien au travers du budget de fonctionnement.

Ce budget, qui est le 5^{ème} de cette mandature, se caractérise par un très haut niveau de prévisions d'investissements comparé à 2005, se chiffrant à 9,5 millions d'euros, report de 2,5 millions d'euros compris. Il confirme les principaux investissements :

- 2^{ème} tranche de l'école Jean Jaurès : 2 millions d'euros
- restructuration et extension de la Mairie : 1 million d'euros
- agrandissement de la M.D.S.I. (Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion) : près d'un million d'euros
- création d'un espace social à la Résidence Champs de Course dans le cadre du contrat de ville : 350 000 €
- aire d'accueil des gens du voyage en partenariat avec les villes de Bruges et Blanquefort : 180 000 €
- gymnase du Collège Ausone : 150 000 €
- rénovation du terrain des Ecus : 210 000 €

Après une année 2005, où les équipements (hors école Jean Jaurès) ont privilégié l'environnement, l'embellissement et la qualité de la ville (ouverture du Parc Marceau, mise en transparence de l'Hippodrome et de la Chêneraie, école de musique, livraison de l'Ermitage), l'année 2006 met l'accent sur les équipements de service de 1^{er} plan (écoles, Mairie, espaces sociaux) qui représentent 85 % des dépenses d'équipement.

Ce budget dépend en recettes pour 55 % du produit fiscal des trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie) auquel s'ajoutent les concours financiers de l'Etat : la D.G.F. essentiellement (19 %), autres dotations de l'Etat (5,37 %), Dotation de Solidarité Communautaire (2,71 %), subventions C.A.F. (4,58 %) et autres recettes comme les droits d'entrées, de mutation, de stationnement, les revenus des immeubles, la redevance SOGERES et les remboursements SOFCAP (13 %).

Ce budget primitif, par essence même prévisionnel, s'appuie sur une réalité financière en quatre points :

- un maintien du taux des trois taxes pour la 10^{ème} année consécutive,
- une dette stable en très légère augmentation (8,87 millions d'euros) mais inférieure à celle de 2004 qui était de 8,93,
- un autofinancement très conséquent de 4,5 millions d'euros couvrant près de la moitié des frais d'équipement (47 %),
- une capacité de désendettement de 2 années et demi.

Deux chiffres clés du budget 2006 :

Fonctionnement :	21 347 745,54 €	+ 2,06 % pour les dépenses
	26 333 245,54 €	+ 2,45 % pour les recettes
Investissement :	15 197 124,96 €	pour les dépenses
	15 216 548,93 €	pour les recettes
soit un budget total de	44 049 794,47 €	

Préambule

La réforme de la M14, a entraîné certaines modifications de présentation et d'écritures comptables par rapport au document actuel qui vous est familier. Aussi, nous avons cru utile de vous remettre ci-inclus pour vous faciliter la lecture du BP 2006, la liste des 13 principaux thèmes de ladite réforme (page 15 et 16).

De notre côté, nous avons principalement retenu et remarqué :

- Une présentation générale du budget simplifiée (page 5),
- Une présentation distincte entre les dépenses et les recettes (page 6 et 7),
- La reprise du « budget précédent » dans la présentation générale du budget (page 6 et 7),
- Le « solde des opérations réelles » devient « autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement » (page 6 et 7),

- En opération d'ordre, la notion d'ICNE disparaît complètement pour devenir une écriture ordinaire en recettes et en dépenses (page 12 et 14), sachant que son montant « ne devrait » figurer qu'au compte administratif,
- L'assouplissement de la présentation croisée par fonction (page 21),
- La disparition des annexes concernant l'état des immobilisations qui ne figureront que dans le compte administratif,
- Une nouvelle annexe « Répartition des emprunts par type de taux » (page 48).
- Les écritures concernant les amortissements figurant au chapitre 68 passent au chapitre 042 et celles du chapitre 28 en investissement passent au chapitre 040.

Le budget Primitif pour l'exercice 2006, le cinquième de la mandature, se caractérise surtout cette année par un très haut niveau de prévisions d'investissement comparable à celui de 2005.

En effet, le programme d'investissement (dont les principaux seront évoqués ci-après) s'élève pour 2006 à 7 Millions d'euros auxquels s'ajoutera le volume des reports de 2,515 millions d'euros.

Bâtiments communaux, Équipement Ville et Éclairage Public pour 2,428 € occupe cette année la première place dans le budget d'investissement avec en exergue cinq projets (restructuration du CMS¹, réalisation d'un espace social, aménagement du centre ville et aires des gens du voyage) représentant 1,980 M€, soit plus de 81 % du montant global de cette rubrique.

Enseignement pour 2,310 M€ se situe au deuxième rang dont le principal investissement « lourd » reste toujours l'école Jean Jaurès dont le montant global est estimé à 7,5 M€ sur trois exercices.

Mairie pour 1,180 M€ essentiellement marqué par la rénovation et l'extension de l'Hôtel de Ville pour 1 M€

Ces trois postes budgétaires représentent à eux seuls plus de 84 % de nos investissements de 2006.

Nous évoquerons en page 8 le descriptif détaillé de nos autres investissements qui s'élèvent à un 1 M€ environ.

Outre son niveau d'investissement très élevé, le Budget Primitif 2006 se caractérise par :

- Un recours à l'emprunt de 2,9 M€,
- Un autofinancement en légère progression,
- Un encours de la dette en augmentation de 0,38 M€ au 1^{er} janvier 2006,
- Des dépenses de personnel (11 214 007 €) en évolution de + 3,43 %,
- Des dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de 2,06 % proches de l'inflation de 2,1 %.
- Une évolution très faible de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat (4 100 000 €) évolution inférieure au taux d'inflation rappelé ci-dessus.
- Un produit fiscal prévisionnel (11 900 000 €) calculé à partir des bases notifiées 2005 majorées de 1,5 %.

Le budget dans ses grandes masses

Les principaux axes du budget ayant été exposés il est maintenant possible d'en retracer les grandes masses par section et bien entendu d'en détailler ses principaux postes.

Toutefois, nous nous devons de rappeler que le budget primitif de la Ville est tributaire, pour la majeure partie, de ses ressources :

- | | |
|--|---------|
| - du produit fiscal des trois taxes pour 54,92 % des recettes réelles de fonctionnement | 18,92 % |
| - et des concours financiers de l'Etat : | |
| • La DGF pour | 5,37 % |
| • Les autres dotations de l'Etat pour | 2,71 % |
| • La Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C) | 4,58 % |
| • Les subventions CAF pour | 11,36 % |
| • Alors que les autres recettes diverses (droits d'entrées, droits de mutation, stationnement...) interviennent pour | |

¹ Nouvelle appellation : M.D.S.I Maison Départementale de la Solidarité et de l'insertion

- Divers (revenus des immeubles, redevances fermiers, remboursement SOFCAP...) pour **1,93 %**
- Produits exceptionnels, indemnités de sinistres et produits financiers **0,18 %**

Compte tenu de l'importance des recettes fiscales et des dotations de l'Etat (**79,21 %**), notre action sur les autres recettes (13,29 %) n'aura qu'une incidence relative et il nous faudra encore mieux maîtriser nos dépenses de fonctionnement. La gestion de notre dette doit également faire l'objet d'une surveillance attentive pour saisir les meilleures opportunités (taux d'intérêts et durée).

Ces remarques habituelles étant formulées, il convient de préciser que notre budget 2006 évoluera **en mouvements réels** de la manière suivante :

	BP 2005	BP 2006	% d'évolution
Dépenses réelles de fonctionnement	20 916 049 €	21 347 745 €	2,06%
Recettes réelles de fonctionnement	21 116 081 €	21 664 900 €	2,45%
Indemnités de sinistres	30 000 €	Intégré en 2006 dans le chapitre 77	
Total recettes de fonctionnement	21 146 081	21 664 900 €	2,45 %

Dépenses d'investissement (1)	12 486 700 €	11 446 700 €	- 8,33 %
Recettes d'investissement (1)	9 597 958 €	10 231 048 €	6,59 %

(1) hors report

Il est bon de remarquer que nos dépenses réelles de fonctionnement évoluent de + 2,06 % alors que nos recettes de fonctionnement varient elles de + 2,45 %.

Ces écarts se caractérisent par :

les dépenses réelles de fonctionnement :

- les dépenses de personnel dont l'évolution de + 3,43 % influent de manière récurrente sur nos dépenses de fonctionnement, cette charge représentant en effet 54,33 % de nos charges réelles de fonctionnement,
- en chapitre 011, les charges à caractère général (+ 1,44 %) sont en légère augmentation,
- Une diminution des charges financières (- 6,79 %),
- Une augmentation du virement à l'investissement (+ 5 %).

Les recettes réelles de fonctionnement se caractérisent par :

- Une augmentation des produits des services (+4,40 %),
- Un produit fiscal à la hausse à la suite de la variation des bases comme indiqué ci-dessus.

Tous ces éléments seront repris et détaillés dans les commentaires ci-après.

Le budget global 2006 (opérations d'ordre, virements et excédents inclus) s'élève à 44 049 794,47 € contre 41 959 408,10 € en 2005 soit + 4,98 % d'augmentation (+ 2 M€) **à la suite de l'augmentation du besoin de financement 2005** (3,750 M€ contre 1, 812 M€) sachant qu'avec les reports, les dépenses d'équipements restent stables (9,5 M€ contre 9,7 M€ en 2005).

M. GRDEN poursuit :

Dépenses de fonctionnement

	Budget 2005	Budget 2006	% d'évolution
011-Charges à caractère général	4 625 652,43	4 692 155,00	1,44%
012-Charges de personnel	11 214 007,31	11 598 102,56	3,43%

.../...

65-Autres charges de gestion courante	1 155 028,00	1 282 287,00	11,02%
66-Charges financières	290 200,00	270 500,00	-6,79%
67-Charges exceptionnelles	127 580,00	11 790,00	-90,76%
014 - Reversement à la CUB	2 909 442,00	2 909 442,00	0,00%
022 - Dépenses imprévues	594 139,51	583 468,98	-1,80%
Total dépenses réelles de fonctionnement	20 916 049,25	21 347 745,54	2,06%

Nos dépenses réelles de fonctionnement varient donc de + 2,06 %, augmentation résultant des évolutions en + et en – d'un chapitre à un autre ainsi que nous le détaillons ci-après :

• **Charges à caractère général Chapitre 011 (+ 1,44 %)** : Ce chapitre qui représente 21,98 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, marque en 2006 une progression de 1,44 %, inférieur à l'inflation prévue (2,1 %).

D'une manière très générale, il faut souligner qu'il est de plus en plus difficile de ne pas subir une inflation de prix, certaines dépenses en étant directement tributaire, telles que les fournitures administratives, les fluides, l'entretien des bâtiments, les assurances etc...

Nous rappelons ci-après quelques écarts significatifs :

En +

Articles 60611, 60612 et 60622 fluides (+ 8,50 % / + 69 100 €) Nous maîtrisons difficilement, voire pas du tout, la tarification des fluides, la seule possibilité serait de réduire les consommations !!!

Article 6065 – Livres, disques, cassettes (+ 858 % / + 2 060 €). La trésorerie s'oppose à un mandatement total des achats de livres, disques et cassettes en investissement, en 2006 elle ne prendra plus que les factures importantes ce qui explique cette prévision en fonctionnement.

Article 61521 – entretien des terrains (+82,73 % / + 9 100 €) Nous avons programmé « l'entretien lourd : décompactage, sablage, regarnissage » en 2006 de deux terrains (football, rugby) soit 15 000 €, ce qui représente la principale dépense de cet article.

Article 61558 – Autres biens mobiliers (+19,25 % / + 13 650 €) Il s'agit des réparations, des entretiens et vérifications de matériels divers tels que les jeux d'enfants, les extincteurs, les ascenseurs, matériel de reprographie, de sécurité etc... une liste exhaustive nous paraît difficile à établir.

Article 6188– Autres frais divers (+36,07 % / + 29 390 €) les documents de communication (plaquette culturelle et affiches) seront confiés cette année à une société extérieure, ainsi que la prise en compte sur une année entière du contrat pour l'élaboration de l'histoire de la commune justifient cette augmentation à laquelle nous ajouterons une dépense de plus de 6 080 € pour les journées de la petite enfance qui n'avait pas été budgétée sur l'exercice 2005.

Article 6232 Fêtes et cérémonies (+15,44 % / + 23 560 €) Cette ligne concerne notamment les manifestations culturelles proprement dites dont le coût est estimé à 135 000 € en augmentation par rapport à 2005 (115 000 €) suite aux revalorisations des tarifs concernant les divers salons et à une majoration « qualitative » des spectacles. De plus, nous devons rappeler que cet article prend en compte les diverses manifestations telles ; la fête de la musique, les kermesses des écoles, les repas de rues etc...

Article 6236 – Catalogues et imprimés (+ 46,20% / + 16 400 €) cette sensible variation est consécutive à la confection des affiches municipales pour les abribus et à l'édition en 2006 du livre « Mémoire du Bouscat ».

Article 6247 – Transports collectifs (+ 16,91% / + 9 920 €) Nous avons sous estimé cette ligne budgétaire sur l'exercice 2005 alors que dans les faits nous avons réglé sur ce dernier exercice une somme 65 173 € consécutive à un ajustement des tarifs et à une demande plus importante.

M. GARANDEAU tient à faire deux remarques : la première concerne les articles 60611, 60612 et 60622. Il s'étonne de cette augmentation puisque la Société Ecofinance devait aider la commune à réduire le montant de ses factures. La deuxième concerne la multiplication des articles et sous-titres

intitulés « divers » (6188, 6228,6238,..). Il pense qu'il serait bon de faire remonter l'information, dans un souci de transparence vis à vis de la population, et ne faire apparaître qu'un seul article « divers ». D'autre part, il regrette que l'élaboration de la plaquette culturelle soit désormais confiée à une société extérieure et souhaite connaître l'affectation des personnes qui étaient jusqu'à présent en charge de ce travail.

M. LE MAIRE souhaite lui aussi une transparence du budget. Il mettra donc tout en œuvre pour que cette remarque soit entendue. Concernant la Société Ecofinance, elle a relevé toutes les sources d'économies possibles, elles sont donc répertoriées et mises à profit.

M. GRDEN précise qu'une économie globale de 16 000 € a en effet été réalisée en 2005 sur les factures E.D.F..

Concernant la plaquette culturelle, M. JUNCA explique que la commune a voulu apporter un peu de professionnalisme dans sa réalisation et alléger le travail des deux personnes responsables de cette tâche.

En -

Article 6064 Fournitures administratives (- 8,55 % / - 5 400 €) En compensation des articles 6188 et 6236 ci-dessus nous récupérons un différentiel de 5 400 € du fait que les travaux seront externalisés.

Article 6135 Locations mobilières (-16,76 % / - 8 950 €) Nous aurons moins recours aux locations mobilières à la suite des récentes modernisations du matériel scénique équipant l'Ermitage Compostelle.

Article 61522 Entretien des bâtiments (- 19,56 % / - 69 400 €) Cette ligne budgétaire prend en compte les travaux de peintures, réfections de sols, enlèvement de tags et entretien divers que nous réalisons au fur et à mesure des demandes et de l'état de nos bâtiments. Ces dépenses demeurent fluctuantes hormis bien entendu des campagnes de peinture soumises à procédure de marché (exemple : les écoles).

Article 617 Etudes et recherches (- 68,57 % / - 36 000 €) Nous avons budgété en 2005 le diagnostic intercommunal de sécurité dans le cadre du CISPD des communes du Bouscat et de Bruges pour 10 000 €, ainsi qu'une somme de 27 000 € prévue pour une étude de solidité de la poutre principale des tribunes du Stade Jean Jaurès. Ces deux dépenses n'ont pas été reprises sur le budget 2006.

Article 6228 Divers (-50 % / - 25 000 €) Cette article concerne plus particulièrement la rémunération des interventions d'Eco Finance et reste tributaire des économies susceptibles d'être réalisées.

Les autres articles restent relativement stables, aussi nous n'entrons pas dans une étude détaillée de leur évolution.

• Charges de personnel Chapitre 012 (+ 3,43 %) :

Nous reprenons in extenso les propos tenus lors de notre débat d'orientation budgétaire :

Avec un montant de 11 598 K€, ce poste du budget devrait enregistrer une augmentation de 3,43 % par rapport à notre budget de 2005 (11 214 K€). Au niveau des comptes administratifs, l'augmentation 2004-2005 de la masse salariale s'établit à + 2,26 %.

Cette augmentation budgétaire de 3,43 % s'explique pour les raisons suivantes :

- un coefficient de "glissement vieillesse technicité" (GVT) de l'ordre de 1,50 %,
- une revalorisation générale des traitements estimée à 1 % en 2006,
- une modification statutaire des carrières des fonctionnaires de catégorie C (environ deux tiers de notre personnel),
- une provision pour l'année 2006 de 1 % (recrutements éventuels, primes diverses, titularisations, remplacements ...).
- Une provision de 98 000 € pour la mise en place des tickets restaurants pour le personnel.

Signalons toutefois que nous enregistrons annuellement une recette d'environ 140 K€ de la SOFCAP atténuant ainsi nos charges réelles de personnels.

• **Autres charges de gestion courante Chapitre 65 (+ 11,02 %) :**

Cette sensible augmentation de 127 259 € est consécutive à des augmentations de subventions :

- + 78 000 € à Jeunes Loisirs et Nature,
- + 15 000 € à Ricochet,
- + 2 450 € aux associations sportives,
- etc...

ainsi qu'à la redevance des déchets que nous verserons à la CUB + 30 000 €.

M. LE MAIRE précise que cette redevance est compensée par une hausse de la D.S.C. D'autre part, il indique que l'augmentation des subventions est dictée par le contrat C.T.L.J..

M. GARANDEAU demande quels sont les buts de l'Association « Alain Ducazeaux ». Il explique le vote de son groupe qui votera pour ce chapitre. Le bilan des subventions versées à la Caisse des Ecoles et au C.C.A.S. est très positif et il tient à remercier les deux personnes de la Majorité en charge de ces deux structures qui permettent aux concitoyens de mieux vivre au Bouscat.

M. LE MAIRE le remercie pour ces propos. Puis il indique que le but de l'Association « Alain Ducazeaux » est la réinsertion sociale de grands handicapés. Il précise que le Président a habité au Bouscat durant de nombreuses années et qu'il travaille à la C.U.B.. Suite à un grave accident, il s'est retrouvé atteint d'une tétraplégie et a donc souhaité aider les gens lourdement handicapés à retrouver du travail.

• **Atténuation de produits Chapitre 014:**

Pas de remarque particulière, il s'agit du reversement de la TPU à la CUB.

• **Charges financières Chapitre 66 (-6,79 %) :**

La diminution de ces charges de – 6,79 % est due notamment à la faible mobilisation d'emprunts (1 200 000 €) en 2005 et bien sûr à la stabilité des taux.

• **Charges exceptionnelles Chapitre 67 :**

Ce chapitre qui passe de 127 580 € à 11 790 € (soit – 90,76 %) ne prend plus en compte l'écriture budgétaire concernant le remboursement de la TVA des travaux de l'Hippodrome, en effet ce remboursement s'effectuera sur notre trésorerie (suite à la confirmation de notre Trésorier).

En outre, figure également en page 6 de notre budget :

Le chapitre 022 (dépenses imprévues) – 1,80 % avant affectation définitive du résultat qui n'interviendra qu'au vote du Compte Administratif 2005. Selon l'évolution en cours d'année de nos dépenses nous espérons ne pas utiliser cette ligne ce qui nous permettra d'augmenter notre autofinancement.

Le chapitre 042 anciennement 68 (785 500 € soit +2,88 %) C'est une opération d'ordre concernant les amortissements classiques (724 500 €) et l'amortissement de la subvention versée à l'hippodrome (61 000 €) tel que déjà exposé dans nos commentaires budgétaires de l'an passé (subvention pour les travaux de l'Hippodrome 304 898,03 € amortissable sur 5 ans).

Le Chapitre 023 en augmentation de + 5,00 % intéresse notre virement à l'investissement, il couvre largement le remboursement du capital des emprunts (780 920 € page 47 du BP). Le différentiel entre dans le calcul de notre autofinancement.

Recettes de fonctionnement

	Budget 2005	Budget 2006	% d'évolution
002-Excédent antérieur de fonct. Reporté (1)	4 529 468,25	4 664 345,54	2,98%
013-Atténuations de charges	135 024,00	150 000,00	11,09%
70-Produits des serv. & ventes diverses	1 517 500,00	1 584 250,00	4,40%
73-Impôts et taxes	12 854 907,00	13 364 600,00	3,96%

.../...

74-Dotations, subventions et participations	6 217 650,00	6 256 750,00	0,63%
75-Autres produits de gestion courante	383 000,00	270 000,00	-29,50%
76-Produits financiers	1 000,00	1 000,00	0,00%
77-Produits exceptionnels	7 000,00	38 300,00	3,51%
79-Transfert de charges (indemnités de sinistres)	30 000,00	intégrer dans le Chapitre 77	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000,00	4 000,00	
Total	25 679 549,25	26 333 245,54	2,55%

(1) hors ICNE en 2005 (80 000 €)

Pour que le budget 2006 soit comparable, nous n'avons pas intégré dans le budget 2005 les ICNE de 80 000 €, par contre, nous avons tenu compte des 30 000 € (ex chapitre 79) qui n'ont pas été repris dans la nouvelle maquette.

	2005	2006	Evolution
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	20 916 049,25	21 347 745,54	2,06%
TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	21 146 081,00	21 664 900,00	2,45%

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (hors excédent antérieur reporté)	230 031,75	317 154,46	37,87 %
---	-------------------	-------------------	----------------

Par rapport au BP 2005, nous enregistrons une augmentation de + 37,87 % de l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement, provenant essentiellement de nos charges financières et de nos charges exceptionnelles en diminution et de l'augmentation de nos impôts et taxes.

Comme pour les dépenses nous ne commentons que les principaux chapitres :

- **Chapitre 002 (+ 2,98 %)** : Nous dégageons un résultat stable par rapport à l'an passé.
- **Chapitre 70 (+ 4,40 %)** :

Dans cette rubrique figurent principalement :

- les encaissements du service de la restauration municipale + 7,86 %
- les droits d'inscription dans les crèches + 0,77 %
- les droits des services loisirs + 7,25 %
- les droits des services culturels (inchangés)
- les produits en provenance d'autres organismes – 8,21 % (baisse de 3 000 € consécutive à la suppression de la participation d'EDF à la plaquette culturelle nonobstant des remboursements plus conséquents de l'eau, du gaz et du téléphone).
- etc...

- **Chapitre 73 (+ 3,96%)** :

Il faut relever notamment:

- une amélioration des contributions directes pour + 3,65 %,
- une augmentation sensible de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) + 17,90 %,
- une diminution presque prévisible de moitié des droits de stationnement à la suite du passage de 30 à 60 minutes gratuites,
- une augmentation de + 4 % de la taxe additionnelle aux droits de mutation

M. GARANDEAU demande si la commune parvient à satisfaire toutes les demandes d'inscription en crèches et souhaite avoir des explications concernant l'augmentation de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

MME LECLAIRE précise qu'avec la création du R.A.M. (Relais d'Assistantes Maternelles), la ville peut désormais accueillir 420 enfants. Elle fait remarquer que Monsieur le Directeur de la C.A.F., lors de cette inauguration, a insisté sur le fait que Le Bouscat était une commune disposant d'une très bonne capacité d'accueil. Elle indique qu'il n'y a pas de liste d'attente en cette période d'année, tous les

.../...

enfants inscrits ont été admis en crèches ou chez des Assistantes Maternelles au mois de septembre. Cependant, il peut y avoir des difficultés à placer les enfants lorsqu'ils arrivent en milieu d'année. Ce problème devrait être amoindri avec l'ouverture du R.A.M. puisque la ville a désormais connaissance de la disponibilité des Assistantes Maternelles libres.

M. GRDEN précise que les droits de mutation sont en constante augmentation depuis 2002. Cela concerne toutes les ventes immobilières, fonds de commerces, etc... La somme de 460 000 € était prévue et la ville a encaissé pratiquement le double en 2005.

M. LE MAIRE fait remarquer que les droits de mutation sont un bon indicateur de la bonne santé de l'immobilier et de l'activité économique au Bouscat.

Les autres articles restant stables.

• **Chapitre 74 (+ 0,63 %) :**

L'ensemble de ces recettes est déterminé par l'Etat, notre influence sur ces variations reste faible voire nulle.

• **Chapitre 75 (- 29,50 %) :**

La diminution de 113 000 € sur ce chapitre, correspond, comme indiqué précédemment pour le chapitre 67 en dépenses, à une écriture budgétaire concernant le remboursement de la TVA des travaux de l'Hippodrome. Cette écriture est supprimée.

• **Chapitre 77 (+ 3,51 %) :**

Rappelons comme indiqué dans le tableau précédent que le chapitre 79 est supprimé. Tous les produits exceptionnels y compris les indemnités de sinistres figurent dans ce chapitre, d'où une augmentation globale de 3,51 %.

• **Chapitre 013 (+11,09 %) :**

Cette recette concerne principalement les remboursements maladies, elle reste très approximative car nous ne la maîtrisons pas.

M. LE MAIRE

Dépenses d'investissement

	Budget 2005	Budget 2006	% d'évolution
001-Résultat d'investissement reporté	1 812 448,94	3 750 424,96	106,93%
020-Dépenses imprévues d'investissement	489 400,00	485 700,00	-0,76%
16-Remboursement d'emprunts (1)	4 111 000,00	3 961 000,00	-3,65%
20-Immobilisations incorporelles	66 300,00	30 000,00	-54,75%
21-Immobilisations corporelles	2 085 000,00	2 448 000,00	17,41%
23-Immobilisations en cours	5 735 000,00	4 522 000,00	-21,15%
Total (hors report)	14 299 148,94	15 197 124,96	6,28%

(1) **CLTR (Crédit à Long Terme Renouvelable) :** 3 100 000,00 €
Remboursement des emprunts 861 000,00 €
 Prévission budgétaire qui tient compte d'une éventuelle mobilisation d'emprunts en cours d'année.

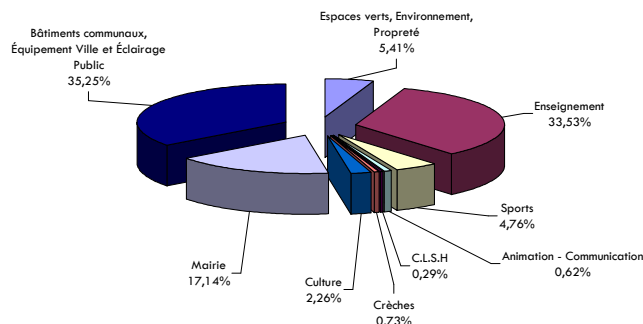
Pour nos dépenses d'équipements répertoriées en chapitres 20, 21 et 23, nous passons de

- 7,886 M€ au BP 2005 à 7 M€ au BP 2006,
 à ces investissements s'ajoute les reports de 2005 évalués à 2,515 M€, soit un total pour 2006 de 9,515 M€ contre 9,702 M€ en 2005 d'où une légère diminution de 0,2M€.

- Notre besoin de financement 2005 de 3 750 424,96 € (Chapitre 001) est supérieur par rapport à celui de 2004 (1 812 448,94 €). Cet écart provient essentiellement de l'augmentation sensible de nos dépenses d'équipements en 2005 par rapport à 2004.

Nous rappelons ci-après les principales affectations de nos dépenses d'équipements hors dépenses reportées de (2 515 K€) :

Programme d'investissement 2006 par secteur d'activité



M. LE MAIRE cite les principaux investissements :

Espaces verts, environnement, propreté	373 000,00
Stade Jean Jaurès - Locaux espaces verts (250 à 300m ²)	100 000,00
Plantations d'arbres - Alignements sur divers sites	30 000,00
 Enseignement	 2 310 149,00
Primaire Jean Jaurès - Reconstruction du groupe scolaire (hors report)	2 000 000,00
Primaire Jean Jaurès - Mobilier 1ère tranche école élémentaire	57 000,00
Primaire Jean Jaurès - Matériel divers 1ère tranche école élémentaire	25 000,00
Primaire centre 1 - Mise en conformité des installations électriques de l'étage	27 500,00
Primaire Centre 2 - Mise en conformité des installations électriques de l'étage	28 500,00
Primaire Lafon Féline - Remplacement des tuyaux de chauffage dans la cour	23 000,00
Primaire Lafon Féline - Mise en conformité des installations électriques	16 000,00
Maternelle Providence - Continuité pose des baies et volets roulants des classes	21 000,00
Maternelle Providence - changement sol des 3 classes	9 000,00

M. LE MAIRE rappelle que la commune investit chaque année des sommes importantes pour l'école maternelle Providence et qu'il n'est donc pas question qu'elle disparaisse en raison de la reconstruction du groupe Jean Jaurès. Il fait remarquer que ce quartier est en effet susceptible d'accueillir prochainement une population nouvelle avec l'arrivée du tramway.

Sports	328 200,00
Stade des Ecus - Rénovation terrain A	210 000,00
Salle de la Filolie - Tapis sous agrés	15 000,00

M. LE MAIRE précise que M. VALMIER, après concertation avec l'omnisport, attribue chaque année une somme relativement importante à une section de l'U.S.B. afin de mieux équiper au fur et à mesure les différentes sections.

Animation - Communication	43 000,00
Matériel de communication, support mobile	30 000,00

C.L.S.H	20 000,00
----------------	------------------

M. GARANDEAU avait déjà demandé qu'une autre entrée du centre des 10/12 ans soit aménagée, côté parking des Ecus, en raison de la vitesse excessive rue des Ecus. Il pense qu'il faudrait s'en préoccuper avant qu'un accident arrive.

M. LE MAIRE pense en effet que cette proposition mérite d'être étudiée mais il tient à faire deux remarques. D'une part, il pense que la rue des Ecus est fortement apaisée depuis que la commune a fait aménager un rond-point à proximité. D'autre part, il estime que les enfants doivent être protégés mais jusqu'à un certain âge. En effet, il s'agit des 10 /12 ans, ce sont donc des collégiens et ils doivent être responsabilisés et conscients des dangers de la circulation. Il pense que la surprotection de certains parents n'est pas toujours une bonne chose.

M. GARANDEAU fait remarquer que certains parents viennent chercher les 10 /12 ans accompagnés des frères et sœurs beaucoup plus jeunes.

M. LE MAIRE indique qu'il va demander à M. CLEDIERES, Directeur du centre, d'approfondir cette question.

Crèches	50 130,00
Chèche Familiale - Climatisation grande salle	10 000,00
Halte garderie du centre - Climatisation grande salle	10 000,00

M. LE MAIRE indique qu'il s'agit d'apporter un certain confort aux enfants et aux personnels. Il est tout à fait conscient du fait que cette opération va certainement susciter d'autres demandes. Mais il fait remarquer que les crèches collectives sont ouvertes en alternance l'été. Il pense qu'il serait bon de mener une concertation afin d'ouvrir toujours la même structure, pour des raisons techniques et financières.

Culture	156 000,00
Ermitage Compostelle - Matériel scénique 3ème Tranche et dernière tranche	70 000,00
Bibliothèque - Achat de livres, dvd etc	22 000,00

Mairie	1 180 891,00
Travaux Hôtel de Ville 1ère Tranche	1 000 000,00
Mobilier Hôtel de Ville 1ère Tranche	100 000,00

Bâtiments communaux, Équipement Ville et Éclairage Public	2 428 750,00
Centre Max Monichon - Agrandissement du CMS	900 000,00
Quartier Lyautey Champ de course – Réalisation d'un espace social.	350 000,00
Aire des gens du voyage en partenariat avec Bruges et Blanquefort	180 000,00
Collège Ausone - gymnase	150 000,00
Avenue Victor Hugo - Eclairage Public - Enfouissement réseaux et Plantations	55 000,00
Rue Anatole France - Tranche 2 - Enfouissement réseaux Eclairage Public	25 000,00
Impasse de la Ferme - Enfouissement réseaux Eclairage Public	12 000,00
Carrefour Schuman/Poincaré - Enfouissement réseaux Eclairage Public	10 000,00
Mise en place d'un système de vidéosurveillance	30 000,00
Parc de la Chêneraie - Aménagement d'un local pour les pèlerins "Compostelle"	10 000,00
Commissariat du Bouscat - Rénovation de 2 bureaux + Toilettes	6 000,00

M. LE MAIRE fait remarquer que les travaux d'enfouissement de réseaux vont continuer en 2006. Il précise également que la rénovation de deux bureaux au Commissariat du Bouscat est programmée afin de remercier les policiers pour leur travail effectué sur la commune et leur offrir un cadre de travail le plus agréable possible.

M. ANDRE tient à exprimer la pensée de son groupe concernant l'installation d'un système de télésurveillance pour 30 000 €. Il n'est pas persuadé que cela réduira les problèmes de délinquance qui sont de toutes les façons peu nombreux au Bouscat et pense que cela risque d'incommoder les concitoyens.

M. LE MAIRE se félicite de la faible délinquance au Bouscat et espère que cela continuera. Il faut donc travailler et prendre des mesures pour lutter contre la délinquance, telles que la télésurveillance, le contrat de ville.... Il signale que de nombreux concitoyens écrivent aux services municipaux pour dénoncer certains problèmes et pense que ces personnes-là seront tout à fait satisfaites de cette proposition. Il précise qu'il s'agit d'équiper deux sites.

M. ANDRE n'est pas convaincu et se demande si la commune obtiendra des résultats concrets avec un tel système. De plus, il ne faudrait pas tomber dans l'aberration et augmenter le nombre de caméras d'années en années.

M. JUNCA précise qu'il est lui aussi très attaché à la liberté individuelle et qu'il s'agit simplement de protéger certains sites. Il indique que les gens ne seront pas filmés dans leur vie privée puisque ces caméras seront installées dans des endroits où personne ne doit se trouver. S'ils le sont c'est qu'ils auront commis un délit.

M. NEUVILLE demande s'il s'agit, dans la rubrique « bâtiments communaux », d'acquérir l'ensemble de la Charmille.

M. LE MAIRE explique que cette acquisition fait partie d'un scénario parmi d'autres et cette inscription n'est donc qu'une mesure conservatoire dans le cas où il aboutirait. Ce projet a largement été débattu en réunion publique fin novembre et une concertation est encore en cours. Il précise que deux autres propositions ont été soumises à l'avis de la Paroisse, mais, pour l'instant c'est ce projet d'échange de terrain qui semble le plus logique. En effet, cela permettrait au Diocèse de récupérer les terrains situés aux abords du presbytère pour aménager des salles paroissiales. La ville, quant à elle, prendrait possession des parcelles entre la Poste et la Charmille et pourrait ainsi en disposer pour l'aménagement du centre ville.

Signalons que l'année 2006 verra notamment :

Espaces verts, environnement, propreté	373 000,00
<i>dont principalement :</i>	
Stade Jean Jaurès - Locaux espaces verts (250 à 300m ²)	100 000,00
Parc de l'Ermitage - Mise ne place d'un sanitaire	80 000,00
Rue R. Poincaré du N°112 à N°122 - Réalisation de s fosses de plantation	27 000,00
Parc Hippodrome - Élagages des arbres, débroussaillage	20 000,00
Espaces verts/CTM - Raccordement au réseau EP des eaux de toiture des serres	15 000,00
Parc de l'Ermitage - réaménagement des espaces verts entrée sur rue B.Hauret	15 000,00
Plantations d'arbres - Alignements sur divers sites	30 000,00
Parc Marceau - Plantation haie en façade des plaques et travaux d'arrosage	15 000,00
Fourniture et pose de bancs - parcs et divers sites	10 000,00
Parc de l'Ermitage - Compteur d'arrosage pour supprimer les raccords sur les bâtiments et travaux associés	10 000,00
Place Ampère - Terrassements et réalisation de fosses de plantations	10 000,00
Place Ampère - Plantations et arrosage	6 000,00
A. Briand devant épicerie - remplacement des 5 bacs à fleurs	5 000,00
Fontaines de L'Ermitage - Étanchéité des bassins de l'entrée et de la roseraie	5 000,00
Fourniture et pose de corbeilles - parcs et divers sites	5 000,00
Parc de la chêneraie - Arrosage zone des jeux, Rue Kennedy	5 000,00
Parc de la chêneraie - Travaux sur local pour ballon du forage	5 000,00
Matériels espaces verts - Tonne de traitement avec doseur	4 000,00
Rue R. Poincaré du N°112 à N°123 - Plantations d'arbres	3 000,00
Tennis Jean Deycard - remplacement de 5 bacs à fleurs	3 000,00
<i>etc....</i>	
Enseignement	2 310 149,00
<i>dont principalement :</i>	
Primaire Jean Jaurès - Reconstruction du groupe scolaire (hors report)	2 000 000,00
Primaire Jean Jaurès - Mobilier 1ère tranche école élémentaire	57 000,00
Primaire Jean Jaurès - Matériel divers 1ère tranche école élémentaire	25 000,00
Primaire centre 1 - Mise en conformité de la totalité des installations électriques de l'étage	27 500,00
Primaire Centre 1 - Réfection salle du personnel (mur et sol)	7 000,00
Primaire Centre 1 - Mise en conformité d'une réserve au fond du couloir du premier étage.	7 000,00
Primaire Centre 1 - Plafond insonorisation classe M. THOMAS	3 000,00
Primaire Centre 2 - Mise en conformité de la totalité des installations électriques de l'étage	28 500,00
Primaire Centre 2 - Mise en conformité de la totalité des installations électriques du rdc (couloir avant peinture)	19 000,00
Primaire Centre 2 - Mise en conformité du TGBT (tableau général basse tension)	7 800,00
Primaire Centre 2 - Etanchéité du toit terrasse de la salle d'évolution	7 500,00
Primaire Lafon Féline - Remplacement des tuyaux de chauffage dans la cour	23 000,00
Primaire Lafon Féline - Mise en conformité des installations électriques (classes de DG8 à S2)	16 000,00

Primaire Lafon Féline - Mise en conformité des installations électriques (classes 3, 4, 5, 6, dégagement)	16 000,00
Maternelle Providence - Continuité pose des baies et volets roulants des classes	21 000,00
Maternelle Providence - changement sol des 3 classes	9 000,00
Maternelle Chenille Verte - pose filtres solaires sur vitres	5 000,00
Maternelle centre - Mise en conformité du TGBT (tableau général basse tension)	4 800,00
Maternelle Ermitage - Mobilier	4 049,00
Maternelle Ermitage - Classe Mme POISSONNET, peinture et revêtement sol	4 000,00
Maternelle Lafon féline - Peinture extérieure restaurant et préfabriqué	4 000,00
Maternelle Lafon Féline - Alarme	6 500,00
Entourages d'arbres écoles - 1 tranche	7 500,00
<i>etc....</i>	

Sports	328 200,00
<i>dont principalement :</i>	
Stade des Ecus - Rénovation terrain A	210 000,00
Stade des Ecus - Equipement foyer + vestiaires	20 000,00
Stade des Ecus - Brise vue terrain C	9 000,00
Matériels espaces verts sportifs - Remplacement tondeuse de Jean-Jaurès de 1988	20 000,00
Salle de la Filolie - Tapis sous agrés	15 000,00
Piscine - Mise en conformité du tableau de la caisse avec reprise des éclairages du couloir réfection du tableau du couloir des MNS	7 500,00
Piscine - Cuvelage local chlore	7 000,00
Piscine - Barrière autour local chlore (13 barrières)	6 500,00
Piscine - Protection des angles des bassins	4 000,00
Gymnase M. Maronnier - Systèmes ouverture et fermeture des fenêtres, côté école et dans les vestiaires	7 200,00
Bâtiments sportifs - Travaux divers réalisés par entreprises suite aux vérifications périodiques des installations par les organismes agréés	5 000,00
Matériels espaces verts sportifs - Tonne de traitement	4 000,00
Stade Jean Jaurès - Barrière sélective à l'entrée (A.Briand)	4 000,00
Bâtiments sportifs - Achat de matériel électrique + matériel divers pour mise en conformité	3 000,00
Gymnase M. Maronnier - Matériel d'Escrime	3 000,00
Stade JEAN JAURES - Pose d'aquadrain sur la piste	3 000,00
<i>etc....</i>	

Animation - Communication	43 000,00
<i>dont principalement :</i>	
Matériel de communication, support mobile (planimètres mobiles sur support pour communication spécifique (ex marché, fête musique ...)	30 000,00
Matériel de communication	5 000,00
Supports de communication pour événementiels	4 000,00
Signalétique pour le marché	4 000,00
<i>etc....</i>	

C.L.S.H	20 000,00
<i>dont principalement :</i>	
CLSH 3/6 ANS - Cour principale, Sol à refaire en revêtement synthétique + évacuation des eaux	12 000,00
CLSH 3/6 ANS - salle polyvalente refaire le sol	5 000,00
CLSH 3/6 ANS - COUR ANNEXE (derrière salle des 3 ans) sécuriser l'accès aux anciennes cellules	3 000,00
<i>etc....</i>	

Crèches	50 130,00
<i>dont principalement :</i>	
Chèche Familiale - Climatisation grande salle	10 000,00
Halte garderie du centre - Climatisation grande salle	10 000,00
Halte garderie du centre - Stores sur baies vitrées façade et coté	4 500,00
Chenille Verte - Pièce de jeu des grands, protection radiateurs, peinture	4 500,00
Chenille Verte - Pièce de jeu bébés et dortoirs des grands (papier peint, plinthe et éclairage)	3 500,00
Providence - sections des grands, anti-pinces doigts, rideaux ignifugés	4 500,00
Providence - mise en sécurité section bébés, installation de 2 caches radiateurs, anti-pinces doigts, rideaux ignifugés	3 650,00
Providence - structure motricité mousse, cuisine modulable, meuble séparation, afin de remplacer une structure devenue dangereuse	3 480,00
Providence - Remplacement du toit et de pièces diverses sur jeu en place	3 000,00
Mosaïque - décapage et émulsion sols de toute la structure	3 000,00
<i>etc....</i>	

Culture	156 000,00
<i>dont principalement :</i>	
Ermitage Compostelle - Matériel scénique 3ème Tranche	70 000,00
Ermitage Compostelle - Travaux de peinture et divers	30 000,00
Ermitage Compostelle - Plateaux de scène	10 000,00
Ermitage Compostelle - Buffets cocktail (confection juponnage + dessus)	3 000,00
Signalétique spécifique Ermitage - Compostelle	15 000,00
Bibliothèque - Achat de livres, dvd etc	22 000,00
Bibliothèque pour enfants - Création d'une réserve	3 000,00
Bibliothèque - Salle des bandes dessinées enfants, remplacement de la moquette par un revêtement LINO, Peinture des murs	3 000,00
<i>etc....</i>	

Mairie	1 180 891,00
<i>dont principalement :</i>	
Travaux Hôtel de Ville 1ère Tranche	1 000 000,00
Mobilier Hôtel de Ville 1ère Tranche	100 000,00
Budget global - matériel informatique	45 091,00
Budget global - logiciel Informatique	8 000,00
Installation d'un lien en fibre optique entre la Direction des services techniques et l'Hôtel de Ville	7 800,00
Budget Global - téléphonie	5 000,00
Budget global - mobilier	5 000,00
Budget global - acquisitions diverses	5 000,00
Restauration des registres du cimetière	5 000,00
<i>etc....</i>	

Bâtiments communaux, Équipement Ville et Éclairage Public	2 428 750,00
<i>dont principalement :</i>	
Centre Max Monichon - Agrandissement du CMS	900 000,00
Quartier Lyautey Champ de course – Réalisation d'un espace social.	350 000,00
Centre Ville - Acquisition de la Salle de la Charmille	300 000,00
Centre Ville - Aménagement du Centre Ville (Espaces verts, éclairage, réseaux...)	100 000,00
Centre Ville - Mission d'assistance A'URBA Centre Ville	20 000,00
Aire des gens du voyage	180 000,00
Collège Ausone - gymnase	150 000,00
Voiries Communales - Travaux entretien voirie	60 000,00

Avenue Victor Hugo - Eclairage Public - Enfouissement réseaux et Plantations	55 000,00
Eclairage festif	35 000,00
Rue Anatole France - Tranche 2 - Enfouissement réseaux Eclairage Public	25 000,00
Impasse de la Ferme - Enfouissement réseaux Eclairage Public	12 000,00
Allées de Boutaut - Eclairage Public (14 candélabres)	20 000,00
Carrefour Schuman/Poincaré - Enfouissement réseaux Eclairage Public	10 000,00
Mise en place d'un système de vidéosurveillance	30 000,00
C.T.M - Achat de Poteaux	25 000,00
RPA Bérengère - Mise en conformité de l'armoire électrique de la cuisine et séparation de l'installation des circuits électriques dans les zones prises en charge par la Mairie	21 000,00
RPA Bérengère - Réfection Eclairage Public	6 000,00
RPA Mieux vivre - Stores extérieurs toile pour la partie salon	5 000,00
Rue Raymond Lavigne - Enrobés trottoirs + Eclairage Public	18 000,00
C.T.M - Achat et installation de mobilier urbain, poubelles, bancs, potelets, arceaux, barrières du Bouscat	15 000,00
C.T.M - Eclairage Public à reprendre	15 000,00
EGLISE - Réfection étanchéité et chenaux (toiture nouvelle église que les chenaux)	10 000,00
Parc de la Chêneraie - Aménagement d'un local pour les pèlerins "Compostelle"	10 000,00
PRESBYTERE - Création de deux toilettes	8 000,00
Commissariat du Bouscat - Rénovation de 2 bureaux + Toilettes	6 000,00
Bâtiments scolaires - Travaux divers réalisés par entreprises suite aux vérifications périodiques des installations par les organismes agréés	5 000,00
C.T.M - Fêtes et cérémonies, achat de coffrets, câbles, etc...	5 000,00
C.T.M - Achat de récepteur Eclairage Public	5 000,00
Etablissement détection amiante	5 000,00
Tous sites - Contrat d'entretien alarme	5 000,00
Compléments de signalétique extérieure des bâtiments	4 000,00
A.S.E.C - CHÊNERAIE - Peinture de toutes les boiseries extérieures	4 000,00
Parc de la Chêneraie - Installation de grilles et d'une marquise sur un logement de fonction	3 750,00
Signalétique intérieure des bâtiments Tranche 1/3	3 000,00
Achat de matériel électrique + matériel divers pour mise en conformité	3 000,00
<i>etc....</i>	

Total Général Prévisionnel

7 000 000,00

M. GRDEN

Recettes d'investissement

	Budget 2005	Budget 2006	% d'évolution
Virement de la section de fonctionnement	4 000 000,00	4 200 000,00	5,00%
10-Dotations, Fonds divers & Réserves	467 000,00	338 000,00	- 27,62 %
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1 870 758,85	3 765 848,93	101,30 %
13-Subventions d'investissement reçues	60 200,00	127 200,00	111,30 %
16-Emprunts et dettes assimilées (1)	7 200 000,00	6 000 000,00	-16,67 %
040-Opération d'ordre de transfert entre section	763 500,00	785 500,00	2,82 %
Rappel INCE 2005	80 000,00		
Total	14 441 458,85	15216548,93	5,37 %

(1) CLTR (deviendra prêt classique au 5/5/2006) : 3 100 000,00

.../...

Emprunts nouveaux : 2 900 000,00

Notons :

- la diminution du FCTVA basé sur les travaux réalisés en 2004, moins importants qu'en 2003 (Ecole de Musique et Crèche familiale), cette ligne reprendra une courbe ascendante en 2007,
- l'article 1068 (+ 101,30 %) l'explication a été donnée en page 7 de nos commentaires (incidence des investissements 2005 par rapport à 2004),
- La variation de 111,30 % sur le chapitre 13 provient principalement de l'inscription du solde de la subvention du Conseil Général pour la Tribune des Ecus – Contrat de développement durable,
- Une baisse de 16,67 % sur le chapitre 16, cette diminution est influencée notamment par l'importance des travaux budgétés en 2006 et par un virement à l'investissement plus important.

Enfin pour terminer, notre autofinancement prévu pour 2006 sera de l'ordre de :

- virement à l'investissement	4 200 000,00 €
- remboursement des emprunts	780 920,90 €
Autofinancement	3 419 079,10€

(soit + 8,44 % par rapport au BP 2005)

Auquel on peut ajouter le FCTVA et la TLE de 338 000 € et les amortissements de 785 500 €. En tenant compte de ces deux recettes notre autofinancement s'élèvera à 4 542 579 € soit plus de 47 % de nos dépenses d'équipements. Toutefois nous devons rester prudents sur ces montants étant donné que le virement à l'investissement n'est pas définitivement retenu.

Notre encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2006 à 8 870 832,26 € marquant une légère augmentation par rapport à 2005 comme nous vous l'avons déjà exprimé lors du récent débat d'orientations budgétaires :

	Euros
1998	16 212 503,26 €
1999	14 232 767,11 €
2000	13 275 019,77 €
2001	12 016 951,91 €
2002	10 415 198,36 €
2003	8 754 653,15 €
2004	8 933 767,50 €
2005	8 498 674,75 €
2006	8 870 832,26 €

L'encours de notre dette ramené par habitant situe notre commune dans une zone nettement inférieure à la moyenne nationale.

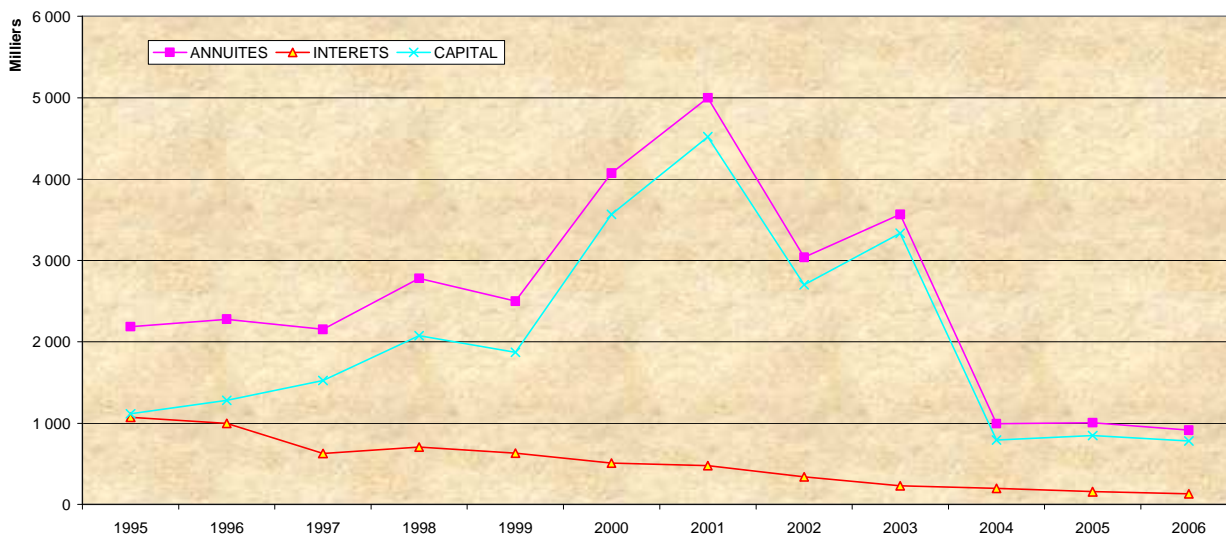
	2003	2004	2005	2006
Métropole dans la strate (20 à 50 000 habitants)	1036	1027	1019	<i>Source : Site Internet de la Direction Générale des Collectivités Locales, les données 2006 ne sont pas disponibles pour la Métropole et</i>
Aquitaine dans la strate (20 à 50 000 habitants)	833	822	798	
Le Bouscat	386,19€	394,10 €	374.90 €	

A noter que pour l'ensemble des communes de la CUB ce ratio s'élève pour 2003 à 671 € par habitant.

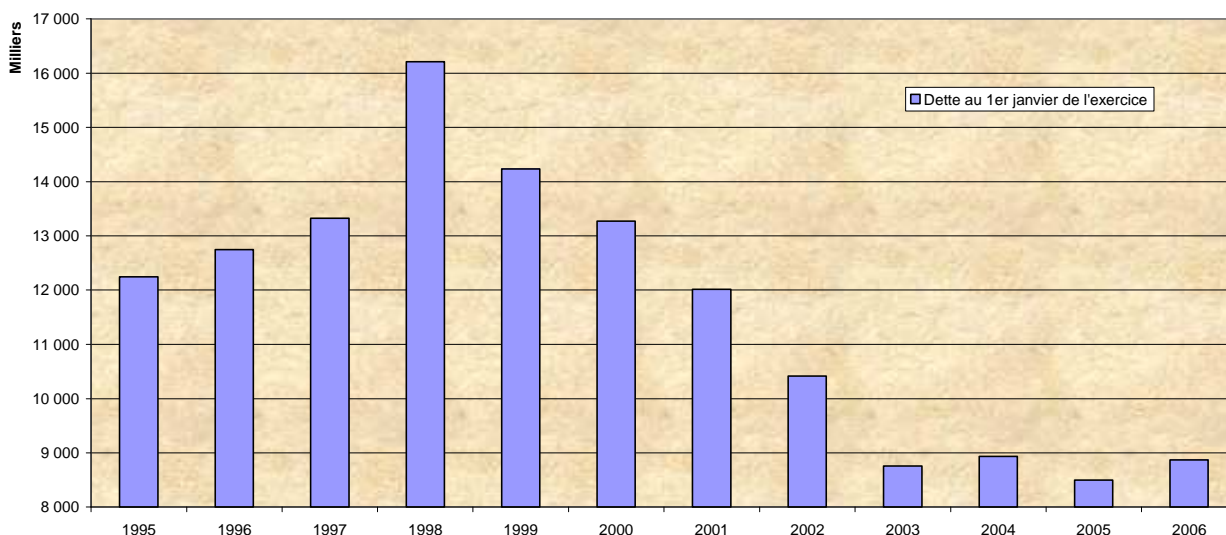
Enfin pour compléter cette présentation budgétaire, veuillez trouver ci-après deux graphiques concernant l'amortissement de la dette et l'évolution de l'encours depuis 1995.

Ville du Bouscat
Amortissement de la dette en Euros depuis 1995

Réal 1995-2005 - prévisionnel 2006



Ville du Bouscat
Evolution de l'encours de la dette en Euro depuis 1995



En application de la loi N°92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientation budgétaire relatif au B.P. 2006 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2006.

Après avoir entendu l'exposé sur le B.P. 2006 et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL

Approuve à la MAJORITE :

29 voix POUR

6 voix CONTRE (MME BORDES, M. GARANDEAU, M. ANDRE, M. TRAORE, M. MONBEIG-ANDRIEU, MME BEGARDS)

1) L'AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2005 AU B.P. 2006 :

rappel des résultats :

- investissement/besoin de financement 2005 : 3 765 848,93 €
- fonctionnement/excédent de recettes 2005 : 8 430 194,47 €

affectation au B.P. 2006 :

- section d'investissement :

<u>Dépenses</u> - 001 déficit reporté.....	:	3 750 424,96 €
<u>Recettes</u> - pour le besoin de financement 2005	:	3 765 848,93 €
Total <u>recettes</u> :1068 excédents de fonctionnement capitalisés	:	3 765 848,93 €
 <u>- section de fonctionnement :</u>		
002 excédent reporté	:	4 664 345,54 €

2) LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL de la ville du BOUSCAT pour l'exercice 2006, voté chapitre par chapitre,.

Est approuvé à la MAJORITE par le Conseil Municipal
29 voix POUR
6 voix CONTRE

A l'UNANIMITE pour les chapitres 65, 21, 23.

Il s'équilibre, en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

Investissement : 17 716 548,93 €
Fonctionnement : 26 333 245,54 €

TOTAL : 44 049 794,47 €

DOSSIER N° 9 : AVENANT N° 2 AU MARCHE STADE DES ECUS LOT N° 1 : FONDATIONS, GROS ŒUVRE, MACONNERIE, CHARPENTE, COUVERTURE

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

Par marché passé entre la Ville du Bouscat et l'entreprise DV CONSTRUCTION en date du 12 avril 2005 l'entreprise précitée est devenue titulaire du lot n° 1 (fondations, gros œuvre, maçonnerie, charpente, couverture) :

- lot n°1 : fondations, gros œuvre, maçonnerie, char pente, couverture, pour un montant de 850 000 € H.T., soit 1 016 600 € T.T.C.

TRAVAUX EN PLUS VALUE : AVENANT N°2

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour l'intégration de la solution compensatoire (plateau absorbant).

Les prestations liées à la solution compensatoire n'étaient pas inscrites dans les documents écrits et graphiques qui ont été transmis aux entreprises lors de la consultation.

Le permis de construire a été déposé le 22 septembre 2004 et il n'a été obtenu que six mois plus tard, soit le 14 mars 2005.

Les dossiers de consultation devaient être déposés en Mairie pour les entreprises le 10 novembre 2004, la commission d'appel d'offres se réunissant le 15 mars 2005.

Au vu de ces dates, on constate que le temps d'examen du permis de construire, soit six mois, n'a pas permis d'intégrer dans le dossier de consultation des entreprises les attendus relatifs à la solution compensatoire, exigée par la CUB.

De plus, la solution compensatoire n'ayant été entérinée avec l'obtention du permis de construire que le 14 mars, soit la veille de la commission d'appel d'offres, elle n'a pu faire l'objet d'un addendum au Cahier des Clauses Techniques Particulières pendant la négociation avec les entreprises.

Le coût de ces travaux inhérents à la solution compensatoire s'élève à 28 912 € TTC.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces travaux et à signé cet avenant.

M. QUANCARD précise qu'il s'agit de dispositifs qui sont demandés par la C.U.B. et mis en place pour lutter contre les inondations. Ils sont constitués d'un volume de stockage d'eau de pluie et d'un système pour réguler cette eau vers les réseaux d'assainissement pour éviter qu'ils soient engorgés.

M. NEUVILLE pense qu'il aurait été préférable de prévoir un réservoir plutôt que de renvoyer cette eau vers les réseaux d'assainissement.

M. QUANCARD rappelle que ces dispositifs sont préconisés par la C.U.B. et indique que tous les terrains ne disposent pas d'une superficie suffisante pour prévoir un réservoir. Pour le Stade des Ecus, il s'agit d'incorporer des tapis drainant sous les enrobés et qui sont adaptés à la capacité du terrain.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 10 : MODIFICATION AU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : M. ASSERAY

FILIERE ADMINISTRATIVE

Création d'un poste d'agent administratif qualifié Suppression d'un poste d'Atsem 2^{ème} classe

Les agents administratifs qualifiés constituent un cadre d'emplois administratif de catégorie C au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Les agents administratifs qualifiés sont chargés des tâches administratives d'exécution. Ils peuvent seconder ou suppléer les adjoints administratifs.

FILIERE TECHNIQUE

Création de 3 postes d'agent des services techniques

Les agents des services techniques constituent un cadre d'emplois technique de catégorie C au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Ce cadre d'emplois ne comprend qu'un grade.

Les agents des services techniques sont chargés de travaux d'entretien de la voirie ou de nettoyage . Ils peuvent travailler en équipe ou effectuer individuellement leurs tâches.

Ils peuvent être chargés de tâches techniques d'exécution ne nécessitant pas une expérience professionnelle particulière.

M. LE MAIRE indique que deux de ces postes ont permis l'intégration d'animateurs et fait remarquer que la Municipalité respecte ainsi son engagement.

M. ASSERAY précise que le troisième poste correspond à la transformation d'un contrat consolidé en un emploi statutaire.

NON TITULAIRE

Création d'un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi Suppression d'un contrat emploi consolidé

Ce contrat remplace les contrats CES et CEC. Il s'agit d'un contrat en faveur de personnes sans emploi, rencontrant des difficultés professionnelles et sociales particulières d'accès à l'emploi. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de 6 mois renouvelables deux fois dans la limite de 24 mois.

M. ASSERAY précise qu'il s'agit d'un poste d'Assistante de Puériculture.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 11 : DESIGNATION DE SALLES FAISANT OFFICE DE « SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL » PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX DE L'HOTEL DE VILLE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

En raison des travaux de restructuration de l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal sera amené à se réunir, en fonction des disponibilités :

- soit dans la salle de l'Ermitage-Compostelle,
- soit dans la salle du Carré (Parc de la Chêneraie),
- soit dans la salle de la Charmille,

pendant la durée des travaux et jusqu'à leur achèvement.

Le lieu de réunion sera clairement mentionné sur chaque convocation et avis à la presse.

Je vous propose donc d'approuver la désignation de ces salles afin que le Conseil Municipal puisse se réunir dans de bonnes conditions durant les prochains mois.

M. LE MAIRE donne la parole à M. JUNCA afin qu'il fasse le point sur ces travaux (démarrage, durée et délocalisation des services) et indique que ces aménagements ont été élaborés en concertation avec le personnel municipal.

M. JUNCA précise que ces travaux comportent deux phases distinctes :

- *la première concerne les services au public (hall administratif, accueil) et une partie du 1^{er} étage avec la création d'une salle de réunion et l'aménagement du patio situé derrière l'accueil ; elle débutera le 1^{er} avril 2006 et devrait s'achever fin 2006, voire janvier 2007 ; le budget prévisionnel est de 1,2 million d'euros ;*
- *la deuxième concernera la réfection de la salle du Conseil Municipal (avec installation de matériel audiovisuel et d'un système de sono plus adapté) et la création d'une salle de pas perdus ; cet aménagement permettra de relier la mairie à cette salle qui pourra ainsi être utilisée comme simple salle de réunion.*

Ces travaux vont entraîner des délocalisations de services, une information sera faite auprès de la population :

- *les services au publics et l'accueil seront dans la salle du Conseil Municipal,*
- *le service du personnel et le secrétariat général iront au C.C.A.S.*
- *le bureau de M. LE MAIRE, le Cabinet et le C.A.C. s'installeront dans l'ancienne crèche familiale et dans le logement de fonction mitoyen à l'école maternelle du Centre.*

M. JUNCA souligne la participation des agents municipaux concernés et de leur hiérarchie dès la conception de ce projet. Il les remercie pour leurs suggestions qui ont permis de modifier certains choix faits avec l'architecte et donc d'affiner ce projet.

M. GARANDEAU pense qu'il serait bon de prévoir pendant la durée des travaux une bonne sono dans les trois salles prévues pour le Conseil Municipal afin que les travaux des conseillers et la bonne compréhension du public soit facilités.

M. LE MAIRE indique que cela est bien prévu. Il en profite pour indiquer que le prochain Conseil Municipal se réunira le 28 mars 2006 à 18 H 30, Salle de l'Ermitage et traitera essentiellement du Compte Administratif 2005 et du vote des trois taxes.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 12 : CONTRAT DE VILLE – CREATION D'UN ESPACE SOCIAL DE QUARTIER – APPROBATION DU PROGRAMME FINALISE ET DU MONTANT DE L'OPERATION ARRETEE AU 10/01/06 – AUTORISATION A SIGNER L'ACTE DE VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT

RAPPORTEUR : MLLE LIDUENA

Par délibération du 20 septembre 2005, nous avons approuvé le projet d'achat en l'état futur d'achèvement d'un local d'environ 150 m2 destiné à devenir l'espace social du quartier Lyautey-

.../...

Champ de Courses, dans le cadre du contrat de ville. Ce local se situera dans un bâtiment mixte (habitation – services - commerces) que le bailleur social Gironde Habitat va construire route du médoc, dans la résidence champ de courses.

L'avancement du projet nous permet aujourd'hui d'approuver le programme de l'opération (document joint) et son coût, le tout arrêté au 10 janvier 2006, suite à la consultation du service des domaines.

Le contrat notarial de VEFA sera réalisé sur la base de ce programme arrêté au 10/1/06.

Un permis de construire a été délivré le 16 novembre 2005 et le démarrage des travaux est prévu en mai 2006, pour une livraison en juin 2007.

Le coût total de cette opération, arrêté à ce jour : prix de vente + aménagements intérieurs + mobilier + jardin s'élève à 296 488,40 € ttc, soit 247 900 €HT, établi selon le plan de financement ci-dessous :

Espace social du quartier Lyautey-Champ de Courses - **Plan de financement de l'opération**

DEPENSES HT	RECETTES
Montant estimatif des travaux (ou devis d'étude) 142 408 €	Subventions :
Maîtrise d'œuvre 16 042 €	- ETAT/FIV : 49 580 €
Autres	- CR : 20 000 €
- frais financiers :	- CG : 30 000 €
4 456 €	- CAF : 74 370 €
- équipements (voir détail ci-dessous) 58 100 €	- part du maître d'ouvrage (ville)
- espaces verts / VRD 26 894 €	73 950 € + avance sur TVA (48 588,40 €)
TOTAL 247 900 € HT 296 488,40 TTC	TOTAL 247 900 € HT 296 488,40 € TTC

Equipements :

salle d'activités modulables en petites unités	15 000,00 €
cuisine	10 000,00 €
accueil/documentation	5 000,00 €
bureau asso 1	2 000,00 €
bureau asso 2	2 000,00 €
bureau institutionnels	2 500,00 €
espace multimédia 6 postes	10 000,00 €
sanitaires	100,00 €
rangement	1 500,00 €
circulation	10 000,00 €
total	58 100,00 €

Le montant de la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) s'établit à 189 800 € HT, soit 227 000, 80 TTC. La signature du contrat notarié qui comportera aussi le règlement de copropriété est prévu fin février – début mars 2006.

Je vous propose donc maintenant d'autoriser M. LE MAIRE :

1. à signer l'acte notarié de VEFA pour concrétiser l'acquisition de ce bien immobilier auprès de Gironde Habitat,
2. de poursuivre les sollicitations pour le financement de cet espace social auprès de la CAF, de l'Etat, du Département, de la Région.
3. de signer les conventions relatives à l'ensemble des subventions qui pourront être obtenues.

M. LE MAIRE fait remarquer que 350 000 € ont été inscrits dans le budget 2006 alors que le texte de la délibération annonce 296 488,40 € TTC. Il précise que les 53 000 € de différence ont été budgétés

.../...

par prudence en prévision de certaines dépenses d'équipement et des frais notariés. Il souligne que la C.A.F. qui, au départ, n'était pas pressentie comme partenaire financier, a annoncé qu'elle subventionnerait ce projet à hauteur de 74 000 €. Ceci montre bien l'intérêt de la C.A.F. pour le développement et l'action du contrat de ville. Il rappelle les différentes actions menées sur le quartier du Champ de Course / Lyautey dans le cadre de ce contrat : création de deux postes (1 animateur à vocation de médiation sociale et 1 adulte relais), activités de lien social entre les habitants de ces deux résidences (ateliers cuisine, pause café), activités proposées aux jeunes (7 filles et 9 garçons sont partis en séjour neige), atelier plantation à Lyautey en fin de semaine sous la houlette de MME CONTE et des services municipaux. Il pense que ce contrat de ville est en bonne voie. La commune a des partenaires sérieux et elle peut être fière du travail effectué par toute l'équipe du pôle Jeunesse et de MME LIDUENA.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 13 : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA MISSION LOCALE TECHNOWEST AVENANT N°2

RAPPORTEUR : MME LIDUENA

Par délibération en date du 8 juillet 2003, le Conseil Municipal a adopté le principe de la fusion de la PAIO et du BJI communaux à la Mission Locale Technowest, à compter du 1^{er} septembre 2003.

Par délibération du 20 janvier 2004, la convention cadre de partenariat entre la Mission Locale Technowest et la Ville du Bouscat a été approuvée.

Le présent avenant a pour objet sur les mêmes bases que la convention initiale :

- d'autoriser à verser la subvention 2006 de 14 796,52 €,
- de mettre à disposition deux agents auprès de la Mission locale TECHNOWEST,
- de verser une subvention exceptionnelle de 2 511,14 € afin de participer au déménagement du siège de la Mission Locale Technowest de Mérignac.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 14 : CONVENTION AVEC LA POSTE RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Conformément à la loi du 2 juillet 1990, La Poste souhaite maintenir un réseau d'au moins 17 000 points de contact.

C'est pourquoi elle propose aux communes la gestion d'agences postales communales offrant les prestations postales courantes, conformément aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995, modifiée par les lois N° 99-533 du 25 juin 1999 et N° 2000-321 du 12 avril 2000, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

Si les conditions d'un partenariat équilibré sont réunies, la commune et La Poste définissent ensemble au plan local les modalités d'organisation d'une agence postale communale. Cette agence devient l'un des points de contact du réseau de La Poste géré par un bureau centre, au sein d'un territoire offrant toute la gamme des services de La Poste.

Je vous propose donc d'autoriser M. LE MAIRE à signer la convention annexée établissant les conditions dans lesquelles certains services de La Poste seront proposés dans le cadre de l'agence postale en partenariat avec la commune, à compter du 1^{er} mars 2006.

M. LE MAIRE reprend les grandes lignes de la convention. Il rappelle la question que MME BORDES avait posée lors du précédent Conseil Municipal concernant la limitation des versements ou des retraits à 300 €. Il précise que la personne de l'Agence Postale est un agent communal et non un employé bancaire. Elle n'a donc pas accès aux dossiers bancaires des clients et c'est ce qui justifie ce plafond de 300 €.

M. TRAORE remercie l'Assemblée pour son accueil et demande s'il ne serait pas possible de prévoir d'autres agences postales dans certains quartiers, comme Champ de Courses / Lyautey.

M. LE MAIRE indique qu'il souhaiterait en effet l'ouverture d'une autre agence postale mais qu'il n'a pas, pour l'instant, l'accord de la Poste au niveau départemental. Il espère donc que l'aménagement de nouveaux locaux et la création de l'espace social au Champ de Courses pourrait être de nature à infléchir sa position négative initiale.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°15 : CONVENTION AVEC LA C.U.B. AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE – RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC FONDS DE CONCOURS

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

A l'occasion des travaux d'aménagement du centre ville réalisés par la C.U.B., il s'avère nécessaire, dans un souci de cohérence, mais aussi pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics et limiter la gêne des riverains ou usagers, que la commune assure conjointement les travaux d'éclairage public (73 candélabres).

La ville a donc sollicité la C.U.B. afin qu'elle participe financièrement à la réalisation des ouvrages d'éclairage public.

Il y a donc lieu de signer une convention pour définir les modalités de versement d'un fonds de concours plafonné à 50 % du coût prévisionnel H.T. des travaux, estimé à 356 000 € H.T. :

Echéancier :

- 50 % à l'engagement des travaux
- le solde à l'achèvement des travaux.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE précise que cette convention sera votée en conseil de communauté au mois de mars, ce qui entérinera définitivement ce partenariat.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°16 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES AVENUE VICTOR HUGO - PARTIE COMPRISE ENTRE LA RUE HENRI BARBUSSE ET LA RUE POMPIERE

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

La Communauté Urbaine de Bordeaux – Direction des Grands Travaux - a prévu, en accord avec la Ville du Bouscat, des travaux de restructuration de l'avenue Victor Hugo dans la partie comprise entre la rue Henri Barbusse et la rue Pompière. Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux électriques.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), au titre de l'article 8 du cahier des charges dudit syndicat, une aide financière de 20 % du montant H.T des travaux + maîtrise d'œuvre. Le plan de financement serait ainsi établi :

Montant H.T des travaux :	145 500 €
Maîtrise d'œuvre 6 % :	8 730 €
Montant Total H.T. :	154 230 €
Participation EDF Services Gironde 40 % du H.T :	61 692 €
Participation SDEEG 20 % du H.T :	30 846 €
Participation Communale 40 % du H.T :	61 692 €

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat précité.

.../...

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 17 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES CENTRE VILLE DU BOUSCAT (RUE COUDOL – PLACE GAMBETTA – RUE EMILE ZOLA – PLACE JEAN JAURES – RUE PAUL BERT, EN PARTIE)

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

La Communauté Urbaine de Bordeaux – Direction des Grands Travaux - a prévu, en accord avec la Ville du Bouscat, des travaux d'aménagement du CENTRE VILLE DU BOUSCAT. Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux électriques.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG), au titre de l'article 8 du cahier des charges dudit syndicat, une aide financière de 20 % du montant H.T des travaux + maîtrise d'œuvre. Le plan de financement serait ainsi établi :

Montant H.T des travaux :	285 000 €
Maîtrise d'œuvre 6 % :	17 100 €
Montant Total H.T. :	302 100 €
Participation EDF Services Gironde 40 % du H.T :	120 840 €
Participation SDEEG 20 % du H.T :	60 420 €
Participation Communale 40 % du H.T :	120 840€

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat précité.

M. LE MAIRE indique qu'il rencontrera lundi prochain Monsieur le Sénateur Xavier PINTAT, Directeur du S.D.E.E.G. afin de discuter de ce partenariat pour les nombreux enfouissements prévus sur la commune.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 18 : QUESTIONS ORALES DIVERSES

1) M. LE MAIRE : Prochain Conseil Municipal

M. LE MAIRE rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 28 mars à 18 H 30 dans la Salle de l'Ermitage et dont les deux thèmes principaux seront le Compte Administratif 2005 et le vote des trois taxes.

2) M. GARANDEAU : Construction rue Paul Bert

M. GARANDEAU indique qu'une maison a été surélevée d'un étage rue Paul Bert et il trouve que l'harmonie de la rue en est bouleversée. Il voudrait donc connaître l'avis de Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme.

M. QUANCARD explique que les membres de la Commission d'Urbanisme ont hésité avant d'accorder ce R + 2. Mais il leur a semblé qu'ils ne pouvaient pas s'y opposer étant donné que cette construction se situait dans le centre ville et qu'il s'agissait d'une petite parcelle.

M. LE MAIRE s'associe à cette réponse. Il reconnaît qu'actuellement ce R + 2 peut paraître inesthétique mais il rappelle qu'en centre ville, le P.L.U. autorise un R + 3. D'autre part il pense qu'une fois le crépi terminé, cet aspect sera bien atténué.

La séance est levée à 20 H 45.